

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Accusé de réception en préfecture 044-214401291-20220901-arr2022-028P-AU Date de télétransmission : 05/09/2022 Date de réception préfecture : 05/09/2022

## ARRÊTÉ Nº 2022-028P abrogeant l'arrêté municipal n°2020-017P

## Le Maire de la commune de Pont-Château

l'article R 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Vu

Maire peut le maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de

l'état civil;

l'arrêté municipal n°2020-017P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de Vu

fonction et de signature à Mme Aurélie LE CALLONNEC, Responsable du Pôle

Accueil, état-civil, élections ;

que Mme Aurélie LE CALLONNEC, agent titulaire de la fonction publique Considérant

territoriale, n'occupe plus le poste de Responsable du Pôle Accueil, état-civil,

élections:

## ARRÊTE:

**ARTICLE 1**er L'arrêté municipal n°2020-017P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.

Mme le Maire et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce ARTICLE 2 qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à M. le Procureur de la République, notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

> Pour extrait conforme au registre, fait à Pont-Château, le 1er septembre 2022 le Maire,

> > A Cornet

Danielle CORNET.

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET

Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

De la transmission au contrôle de légalité le : 5/09/2022

5109122

- De la notification le : Signature

- De la publication le : 7/09/2022

Département de Loire-Atlantique Arrondissement de Saint-Nazaire Commune de Pont-Château